

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Abraham David Joseph Rochat Régent
David Grin Agent national de Gexpy

la pension consiste quatre sacs de blé quatre sacs de seigle
dont paye par la Commune dont chaque sac de blé 1 franc
payé d'un sac par enfant. a la charge de la Commune
l'argent cent doit quarante francs de blé de seigle
donc rendu devant la maison, je dit 32 francs
pension de huit francs pour conduire l'horloge

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Chamblon.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Montagny, Agence de Chamblon.

d. District?

Yverdon.

e. Canton?

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Mins. Moudin Gossau, et les Moudin Sévaz.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les Mins. Moudin Gossau, et le Moudin Sévaz.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y en a point actuellement.

77
N° 39

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Entre elles des autres villages de la Paroisse, il y a yverdon à demi lieue et Grandson à une lieue.*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *La 1^{re} Bible et les Histoires d'Iselle, Le Catéchisme d'Ostervald retouché, Les Passages de l'écriture sainte, Psaumes, Cantiques, Sonnets.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Il s'ent appropriés autant que possible aux besoins de l'école.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures, trois le matin et trois le soir en hiver et en été suivant le nombre des enfans qui la fréquentent.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Autant que possible.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Citoyen Pasteur en présence du gouverneur et de l'assesseur. On a fait un Examen, Nominales deux plus capables pour les présenter.*

b. D'où est-il? *De Nivier, comté de Neuchâtel.*

c. Son nom *Daniel Henry Vaucher.*

(3)

d. Son âge. *64 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *La femme et cinq enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *A Chamblen depuis environ onze ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Régent à Bonvillard environ dix huit ans.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? *Point.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } *cinquante deux qui tous fréquentent en hiver, mais en été il n'y a que les*
b. En été, } *soit garçons ou filles plus petits.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *Je n'en connais point.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*

15°. Bâtiment de l'école. *Une Maison.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Délabré.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Sur la chambre de l'école il y en a une autre qui est presque inhabitable.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune.*

Chamblond

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent 2230 florins de la Commune, 60. de la Beau*

Des pauvres. Grains mûlés 21. quarterons. Quatre chars de bois dont deux de gras

B. De quelle source dérive-t-elle? *com. et d'aux de broussailles, un petit jardin et un morcel pour*
me de *planter*

a. Dixmes, cens, fief, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le Regent n'a rien à ajouter que ses vœux bien
sincères pour la constante prospérité de la Nation
et celle des autorités qui la gouvernent.*

Daniel Henry Vaucher.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Au Village de Trarvagnes*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Yverdon Agent de Trarvagnes

d. District?

District d'Yverdon

e. Canton?

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Point que dans le Village*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Point dans notre Commune

4°. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Point qui dans le Village